

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 9 janvier 2023 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement # 2023-01-431 intitulé :

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE, AUTRES TAXATIONS, TAUX D'INTÉRÊT ET MODALITÉ DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2023

Le présent règlement est en vigueur tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 10e jour de janvier 2023.

Chantal St-Germain Directrice générale Greffière-trésorière